

## Fiche « ALIMENTATION ELECTRIQUE »

### Synthèse :

Le fonctionnement du futur Center Parcs nécessite l'approvisionnement en énergie électrique.

**Nature de l'opération :** alimentation en électricité

### 1 – Objectif de l'opération

Assurer une alimentation en électricité (hors chauffage) pour tous les hébergements et équipements.

Le raccordement est déterminant compte tenu de la puissance demandée.

### Dimensionnement des besoins

Puissance de raccordement souhaitée pour les cottages (400 unités) : 1.3 MW  
Consommation estimée : 1 700 000 kWh

Puissance de raccordement souhaitée pour les équipements (12 000 m<sup>2</sup>) : 2 MW  
Consommation estimée : 4 750 000 kWh

Besoin total arrondi à : 3.5 MW

### 2 – Alternatives et justification des choix

Etant donnés les besoins, une connexion au réseau moyenne tension situé à proximité n'est pas possible.

A ce jour, une seule solution est envisagée, mais une prospection plus approfondie pourrait éventuellement faire émerger d'autres solutions.

2.1 – Depuis le poste source de Gysserie

Cette solution consisterait à se raccorder sur le réseau public de distribution HTA par l'intermédiaire du poste source de Gysserie situé sur la commune de Monay.

Ces travaux permettraient de surcroît de renforcer la desserte électrique des communes du 1<sup>er</sup> plateau jurassien.

### 3 – Présentation du projet

3.1 – Aménagements projetés

La liaison entre le poste source et le site sera réalisée grâce à un réseau souterrain qui passerait par les communes de Darbonnay, Saint-Lothain, Miéry et Plasne.

ERDF n'a pas, à ce jour, réalisé de pré-étude approfondie du projet de raccordement et d'alimentation.

Le tracé précis de la liaison, qui doit faire l'objet d'études spécifiques, n'est pas non plus connu.

3.2 – Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage devrait être ERDF. Il conviendra ensuite de désigner un fournisseur d'électricité.

3.3 – Calendrier prévisionnel

Lancement des travaux après :

- obtention de toutes les autorisations permettant d'engager les travaux d'aménagement du Center Parcs,
- entente avec les maîtres d'ouvrages des autres réseaux sur leurs projets respectifs.

Cette échéance serait au plus tôt mi-2017.

#### **4 – Impacts sur l’environnement / procédures réglementaires**

On peut distinguer les éventuels impacts pendant la durée des travaux, et les éventuels impacts au cours du fonctionnement des équipements.

L’implantation du réseau devra limiter le plus possible les emprises privées.

4.1 – Impacts pendant les travaux et procédures à engager	A définir après connaissance du tracé précis.
---	---

4.2 – Impacts induits par la présence des équipements	Aucun impact notoire. Des servitudes de passage seront établis sur les propriétés privées. Les sujétions réglementaires de sécurité devront être respectées lors d’interventions ultérieures à proximité du réseau.
---	---

#### **5 - Montants et financements**

Le montant global des travaux d’alimentation en électricité s’élève à 1 300 000 €.

Le coût de l’investissement sera amorti grâce à la vente d’électricité proposée par le concessionnaire.